



Zéro Phyto
Commune engagée!

République Française Département de la Côte d'Or Canton de Genlis

Commune de BESSEY LES CITEAUX

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 MARS 2022 A 19 H 00

- SESSION ORDINAIRE

Présents : MORELLE Guy – LEFÈVRE Alain – FARINACCI Pascal – PORCHEROT Sylvain – GARCIA Armelle – JALOCKA Frédéric – LEBLANC Frédéric – DEGUIN MATHIRON Ghislaine – HEUGUET Vincent – RIBEIRO Antony.

Retards excusés : MOISSENET Marylène arrive à 19h18.

Absents excusés : DELOGET Bruno donne pouvoir à GARCIA Armelle – LANERY Nathanaëlle donne pouvoir à GARCIA Armelle – DEMACON Ludivine donne pouvoir à LEFÈVRE Alain – GARET Angélique.

Convocation du 24/03/2022.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos (à l'unanimité).

M^{me} MOISSENET Marylène, 2^{ème} Adjointe arrive à 19h18.

~~~~~

Le compte rendu de la précédente réunion en date du 28/02/2022, déjà transmis avec la convocation pour la présente séance, sera soumis pour approbation au Conseil Municipal à la prochaine séance qui se tiendra le 04/04/2022.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M<sup>me</sup> DEGUIN MATHIRON Ghislaine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

~~~~~

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et DU BUDGET PRIMITIF 2022 (pas de vote à cette séance – vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal) :

Une présentation détaillée (article par article) est donnée du CA 2021 et des prévisions pour le BP 2022. La réunion avec le Percepteur de Genlis (Comptable Public) a eu lieu le jeudi 24/03/2022 et le vote définitif du CA2021 et du BP2022 est programmé pour la prochaine séance du Conseil Municipal – le lundi 04/04/2022.

Des subventions accordées par la Commune aux associations communales et organismes extérieurs seront examinées lors du vote du BP2022 à la séance du 04/04/2022.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire fait le point sur le poste d'adjoint technique territorial (cantonnier) et sur l'actuel accord de partage de temps de travail de l'agent entre la commune de Bessey et celle d'Izeure, à hauteur, respectivement de 21 heures et 14 heures hebdomadaires. Il s'avère que ces durées restreintes ne convenant plus aux besoins réels des communes, une nouvelle organisation de travail de cantonnier serait à prévoir avec une création d'un poste à temps plein et un éventuel recrutement. Ce dossier sera abordé plus en détail à la prochaine séance de l'assemblée pour être examiné par la suite par la commission communale ad hoc.

Tour de table :

Prochaine réunion du Conseil Municipal programmée pour le lundi 4 avril 2022 à 19h00 (vote du BP).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Fait à Bessey, le 29 mars 2022

Le Maire Guy MORELLE
Le MAIRE, Guy MORELLE

